

ARRETE N°A2024_267
Arrêté de numérotage 2 bis rue Jules Guesde à Bondy

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2213-28,

VU la demande de nouvelle numérotation faite le 05 juillet 2024 par le pôle Bâtiments de la ville de Bondy, dans le cadre d'une opération de réaménagement d'un terrain de basket localisé sur la parcelle cadastrée à la section AF n° 230,

VU la proposition de numérotation faite par la Ville le 05 juillet 2024,

CONSIDERANT que le terrain de basket existant ne dispose pas d'un adressage propre donnant sur la rue Jules Guesde et que l'entrée livraison du collège lycée Jean Renoir, jouxtant le terrain, a pour adresse 2 rue Jules Guesde,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire affecter une numérotation à ce terrain de basket,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – La numérotation affectée au terrain de basket localisé sur une emprise de la parcelle cadastrée à la section AF n°230 est la suivante :

- 2 bis rue Jules Guesde à Bondy

ARTICLE 2 – La pose du nouveau numéro sera à la charge de la ville de Bondy.

ARTICLE 3 – Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- La Poste principale de Bondy – Service distribution,
- Trésorerie Municipale de Bondy,
- Centre des impôts foncier – Service du Cadastre à Bobigny,
- Services Enseignement, Bâtiments, Elections et Voirie de la ville de Bondy,
- INSEE.

Fait en Mairie à Bondy, le **13 AOUT 2024**

Pour le Maire et par délégation
Laurent COTTE

1^{ER} Adjoint au Maire Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional

